

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 octobre 2021 au Cazard à Lausanne

La liste des présent-e-s est disponible au Secrétariat. 46 membres étaient présent-e-s.

Alberto Mocchi, président des Vert-e-s vaudois-es, ouvre la séance.

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'AG ordinaire du 9 juin 2021

L'ordre du jour et le PV sont adoptés unanimement, avec remerciements à son auteure.

Point 2

Désignation des scrutatrices et scrutateurs

Géraldine et Roger sont nommé-e-s scrutatrice et scrutateur.

Point 3

Axes programmatiques Vert.e.s et calendrier pour les Cantonales

Les élections approchent à grands pas. Cette année, plutôt que d'avoir un programme exhaustif avec des points traitant de toutes les thématiques qui jalonnent la vie politique cantonale, d'avoir un document plus svelte qui se concentre sur quelques thématiques. Ce qui ne veut pas dire du tout que nous ne nous intéressons pas au reste ! Juste points plus saillants relevés et pour tout le reste le site Web et nos papiers de position détaillent l'action des Vert.e.s partout ailleurs.

D'abord débat d'entrée en matière, puis amendements de forme ou acceptés par le Bureau adoptés en bloc sauf demande de discussion spécifique, puis amendements refusés par le Bureau avec discussion pour chacun.

DEBAT D'ENTREE EN MATIERE

Remerciements car formule ainsi réduite beaucoup plus vendeuse et bien : on comprend les grandes lignes sans se perdre dans tous les thèmes donc très bien ainsi !

AMENDEMENTS ACCEPTES

Amendements relèvent soit de la forme soit d'ores et déjà été acceptés par le Bureau :

AUTEUR/E	LIGNES	PROPOSITION	REFORMULATION
Erich Dürst	5	Ajouter : « Le temps n'est toutefois pas à la résignation mais à l'action : en engageant sans tarder une réflexion sur le paradigme de la croissance, nous pouvons encore sauver... »	
Paradigme : pas clair donc plutôt modèle.			
Christian van Singer	24 nouveau	Ajouter des propositions concernant la fiscalité et les critères d'attribution de marchés publics et de mandats visant à favoriser les entreprises qui... (respectent l'environnement, utilisent des énergies renouvelables, forment des apprentis etc.)	« Créons les bases d'une économie durable et solidaire, favorisant les entreprises aux pratiques respectueuses de l'humain, et favorables à l'environnement et au climat »
Yannick Klein	34	Préciser qu'il faut favoriser les haies vives et le recours aux essences locales	
Nkiko	38	Développons des ceintures alimentaires de qualité et de proximité autour des grandes villes vaudoises (par exemple Blécherette à	Modifier l'article 31 dans ce sens :

		Lausanne) en vue de mettre en place un système alimentaire sain, local et équitable.	« Favorisons la production et la consommation de produits locaux et durables. Menons la transition vers une production agricole biologique, protégeons les sols et la biodiversité, promouvons la bienveillance vis-à-vis des animaux et une alimentation moins riche en produits d'origine animale. »
Marisa Dürst	44-47	Compléter : Réservons ce matériau à des usages indispensables : soutenons les projets d'économie circulaire dans la construction, pour réutiliser plutôt que jeter, rénovons plutôt que de démolir et de reconstruire, encourageons l'utilisation de matériaux naturels, durables et locaux , développons la filière bois.	
Yannick Klein	50-51	Ajouter les administrations cantonales, communales, services publics en plus des entreprises.	« Exigeons de toute entreprise de plus de 20 salarié-e-s et de toute administration publique qu'elle mette sur pied un plan de mobilité privilégiant les transports en commun et la mobilité active.
Yannick Klein	54	Chapitre mobilité : il manque un élément sur la fréquence et le développement des transports en commun.	Nouvelle puce : « Accélérons le développement des transports publics, en particulier dans les zones périphériques, ainsi que des axes capillaires de pistes cyclables et de voies piétonnes »
Capillarité : pas clair !			
Nkiko	84	Ajouter : La justice climatique est étroitement liée à la justice sociale et environnementale. Pour cela	
Nkiko	87	Ajouter : Encadrons et finançons l'émergence de nouveaux métiers de transition écologique	Ligne 86 complétée comme suit : « Mettons sur pied le revenu de transition écologique : pour combiner réinsertion professionnelle et durabilité, et encadrer

			et financer l'émergence de nouveaux métiers de transition écologique. »
Yannick Klein	95-96	Ajouter la prévention du racisme	
Nkiko	96	Nouvelle puce : Soutenons les projets de coopération internationale qui promeuvent la responsabilité des entreprises pour les violations des droits fondamentaux et pour les dégâts environnementaux	
Nkiko	99	Nouvelle puce : Luttons contre le non-recours aux droits en instaurant l'accès automatique aux subsides de santé et de logement et aux exonérations fiscales auxquelles les personnes éligibles ont droit et en les informant.	« En Suisse, un tiers des personnes touchées par la pauvreté renoncent à leur droit à obtenir de l'aide. Réduisons les obstacles par une meilleure information et simplification des procédures. »
Yolanda Müller	109	"Renforçons les programmes de prévention, notamment pour une promotion adaptée de l'activité physique et d'habitudes alimentaires favorables à la santé, contre le tabagisme et les autres addictions."	

Remarques

Rien sur l'économie durable

→ Ça viendra par la suite

→ Vote en bloc sur ces amendements : acceptés à l'unanimité

Propositions d'amendements avec préavis négatif du Bureau

AUTEUR/E	LIGNES	PROPOSITION
Yannick Klein	36	Préciser un pourcentage des dépenses cantonales allouées à la protection de l'environnement
<p>Le Bureau propose de refuser car compliqué de définir ce pourcentage même si l'idée est tout à fait juste sur le fond et les député-e-s défendent une augmentation. Difficile de savoir ce qui est pertinent de chiffrer. Actuellement à peine plus d'1%. Clairement pas assez !</p> <p>3 postes font exploser le budget cantonal systématiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Facture sociale -Santé -Personnel notamment d'enseignement <p>Pourquoi ne pas dire « actuellement, seulement 1% de l'Etat de Vaud est consacré à l'environnement... » : ne colle pas avec le style des propositions actuelles.</p> <p>Préciser que la protection de l'environnement est entendue ici au sens large car sinon bien des choses ne sont pas comprises dedans. Rajouter « et du climat »</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vote : amendement refusé avec 1 abstention → Sous-amendement Métraux « environnement, du climat et de la biodiversité » : accepté avec 1 abstention 		

Christian van singer	41	Remplacer : "La production de béton émet..." par « L'utilisation de béton armé traditionnel entraîne, quant à elle, l'émission... »
<p>Pour faire du béton on mélange du gravier, du ciment et des adjuvants. Mais ce n'est pas le ciment ou le gravier qui pose problème mais c'est la fabrication du ciment qui dégage énormément d'énergie. Aujourd'hui, nous savons faire du béton avec beaucoup moins de ciment et on mélange des alternatives donc le béton n'est pas le problème.</p> <p>D'ailleurs la Maison de l'Environnement actuelle est remplie de béton !</p> <p>Donc préciser afin de montrer ce dont on parle !</p> <p>Avis du Bureau : simplifier et la question du béton est vaste mais nos valeurs sont que le béton est négatif et que nous devons en sortir et promouvoir d'autres alternatives. Va dans le sens de notre combat au Grand conseil pendant cette législature.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sous-amendement : Compléter « production traditionnelle de béton... » → Christian s'y rallie <p>« Armé » veut dire métal donc cela souligne les barreaux mis dans le ciment. « Traditionnel » : est-ce plus clair ? S'agit-il du béton d'il y a des années ou maintenant ?</p> <p>La Maison de l'Environnement est faite de terre crue. Et 90 tonnes de béton ont été économisées, pour 80 tonnes de CO₂</p> <p>Débat sur les mots actuellement et ce programme doit être lu et compris par les gens donc les candidat-e-s ne pourront pas expliquer ce que c'est du béton armé ou du béton traditionnel. Les spécialistes pourront toujours préciser si nécessaire. Sortir du béton est clair et tout le monde le comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> → Autre sous-amendement « l'utilisation de béton, notamment le béton armé conventionnel » → Christian se rallie au dernier amendement → Vote sur le sous-amendement : adopté ! 		
Christian van Singer	48-49	Biffer : notamment via un durcissement des réglementations pour le « hors zone à bâtir ».
<p>Pas un expert en la matière mais frappé par trois cas, notamment d'un agriculteur-maraîcher du Nord de Lutry qui voulait aménager trois chambres pour loger son personnel dans son abri mais interdit. Pour les vaches cela aurait été accepté. Autre cas : ancienne présidente de l'ADER, passionnée d'équitation, a acheté une petite ferme et voulait créer un paddock. Refusé car elle devait être agricultrice pour pouvoir élever des chevaux. Donc plutôt que de durcir les réglementations, plutôt être plus efficaces.</p> <p>Principale zone de mitage du territoire actuellement due aux agriculteurs et agricultrices qui bien souvent, surtout, construisent des abris d'élevage industriel et ce n'est pas souhaitable.</p> <p>Très en faveur des réglementations hors zone à bâtir mais compétence fédérale de fait donc effectivement biffer, ou alors mentionner « pratique hors zone à bâtir ».</p> <p>Domage qu'on s'attaque ainsi à l'agriculture suisse ! Acceptons que les agriculteurs et agricultrices ne gardent pas leur ferme au milieu du village ! Et comme de toute façon ce n'est pas de notre compétence (LAT), autant le biffer !</p> <p>Offensant !</p> <p>Comme l'idée est de lutter contre le mitage, pourquoi pas « visant à lutter contre le mitage du territoire » ?</p> <p>Autre sous-amendement : « via une meilleure préservation des zones agricoles »</p> <p>Là, nous tergiversons ! Le vrai problème, ce sont les constructions hors-zones ! Durcir les réglementations ne veut pas dire interdire tout !</p> <p>De fait, notre agriculture s'industrialise énormément et nous ne sommes pas seul-e-s à tenter de lutter contre cela.</p> <p>Programme pour des élections cantonales et pas de compétence cantonale donc laisser tomber !</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vote sur le sous-amendement (mieux préserver la zone agricole) : accepté 		

Yannick Klein	90-92	Ajouter le critère d'emploi comme cela a été fait à Genève
<p>Pas un amendement mais une question. Position de fond, permettre de régulariser les personnes là depuis longtemps, qu'elles aient travaillé ou non.</p> <p>➔ Amendement retiré</p>		
Yolanda Müller	113	<p>Amender comme suit :</p> <p>"Développons des politiques publiques permettant une meilleure santé générale dans une approche transsectorielle; augmentons l'implication de la population dans sa santé et favorisons le partenariat avec les patient-e-s dans la médecine ; luttons contre les préjugés sexistes, grossophobes et LGBTIQ-phobes qui nuisent à une bonne prise en charge médicale.</p>
<p>Formulation : tiqué sur le manque de connaissances alors que ce n'est pas un problème de manque de connaissances : c'est comme pour le climat, ce n'est pas un manque de connaissances qui explique le manque d'action.</p> <p>Tout le monde doit pouvoir comprendre notre programme et donc formulation initiale plus facile à comprendre pour toutes et tous. Mais fond juste, tout à fait. Et la thématique de la connaissance présente en effet des limites.</p> <p>La formulation actuelle est hyper paternaliste. Retour en arrière quand on lit ça.</p> <p>Proposition : Augmentons l'implication de la population dans sa santé ?</p> <p>Ou biffer juste l'approche trans-sectorielle ?</p> <p>La première phrase est un peu un poncif, c'est ce que tout le monde veut non, tous les partis ? En commençant par la deuxième phrase, c'est plus percutant.</p> <p>Ou intégrer « s'assurer que les politiques de santé ne la péjorent pas »</p> <p>« général » pas le bon terme mais « global » nécessaire à laisser (« meilleure santé globale »)</p> <p>Ne pas culpabiliser les gens, ce n'est pas dans la version originale d'ailleurs !</p> <p>➔ Le Bureau reformulera avec ce qui a été entendu ce soir.</p> <p>➔ Vote : mandat adopté pour le Bureau</p>		
François Marthaler	Divers	<p>Ajouter deux éléments :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Open source et open hardware « Appliquons le principe "public money - public goods" afin que le Canton promeuve la diffusion ouverte des recherches qu'il cofinance ». 2. Promotion de l'économie circulaire
<p>Nouveaux éléments à intégrer qui ne se trouvent pas actuellement dans le texte :</p> <p>Pour le 1. Principe partagé, bien sûr que les Vert.e.s sont en faveur des logiciels ouverts mais beaucoup trop précis pour ce programme et ne rentre dans aucune catégorie existante du programme court. Ce qui n'empêche pas de défendre ce point par ailleurs au Parlement cantonal néanmoins ! Car sinon créer un nouveau chapitre juste pour ça et pas très logique pour un seul élément.</p> <p>Pour 2. déjà mentionné trois fois dans le programme avec l'interdiction du plastique à usage unique et précisé dans la construction et aussi philosophie derrière bien des points. Trans-sectoriel !</p> <p>Le premier est en effet trop spécifique mais le deuxième, vu la numérisation de la société, il serait nécessaire d'avoir un point là-dessus et cela pourrait être en lien (on parle de l'abandon des énergies fossiles, des chauffages à mazout, etc. mais pas de cet aspect qui coûte beaucoup à notre société).</p>		

Au niveau énergétique, tout ce que nous surutilisons sur notre téléphone portable notamment consomme bientôt plus que certains secteurs tels que le secteur aérien donc il serait nécessaire d'en parler et d'intégrer cela dans le programme.

Il manque un chapitre sur l'économie où il pourrait y avoir exactement ces éléments sur le numérique et l'économie circulaire ! Absolument crucial pour les Vert.e.s d'avoir un chapitre sur l'économie circulaire, l'économie de partage, et le numérique. Et intégrer le point sur le RTE.

Proposition de rajouter ce que François propose dans le chapitre sur la transition écologique en disant qu'on promeut l'économie circulaire et le recours aux alternatives ouvertes numériques.

Impacts importants sur l'économie de la pandémie et donc nous devons proposer des choses/solutions sur ce thème.

Question de l'innovation aussi, pour l'instant purement axée technologique, donc pourquoi ne pas ajouter ici l'innovation et la recherche low-tech, l'innovation sociale.

- ➔ Rajouter un chapitre sur le thème de l'économie circulaire et la sobriété numérique: adopté à la majorité
- ➔ Le Bureau rédigera un chapitre là-dessus et les amendements de François sont du coup acceptés, mais en en revoyant la formulation

Autres remarques

Manque la solidarité internationale manifestée par le Canton qui peut soutenir des projets lui-même. L'amendement accepté de Nkiko ne répond pas totalement à ça donc viser une augmentation du budget de l'Etat. Modifier l'amendement de Nkiko avec « notamment ceux qui... » : OK

Un peu trop soft dans la formulation car avec la pandémie un très grand nombre de gens sont passés sous le seuil de pauvreté donc en tenir compte !

- ➔ Programme adopté avec les amendements votés à l'unanimité

Calendrier de campagne :

Vote : le 20 mars : 1^{er} tour du Conseil d'Etat et élection au Grand conseil

Tout un processus va avoir lieu d'ici-là : ouverture des candidatures au Conseil d'Etat puisque Béatrice a souhaité ne pas se représenter

Vifs applaudissements

10 années importantes pour l'écologie politique. Beaucoup de chance d'avoir une conseillère d'Etat qui a su défendre nos positions au Conseil d'Etat tout en faisant preuve de courage et de responsabilités, en se rappelant qu'en tant qu'élue, on doit parfois appliquer des décisions qu'on ne soutient pas toujours en tant que membre de sa formation politique.

Quelques mots de Béatrice : 10 années sportives, d'abord les prisons, ensuite prisons et polices et maintenant l'environnement depuis 2 ans. Toutes les idées développées année après année, AG après AG, réflexions après réflexions, avec les élu-e-s fédéraux et internationaux aussi, cela ne peut se mettre en place que maintenant mais même s'il reste peu de temps encore bien des choses à faire : Loi sur le patrimoine naturel, loi contre le déclin de la biodiversité, lois forestières donc encore beaucoup à faire sur le plan environnemental, énergétique, biodiversité.

Le travail se finira le 30 juin à minuit seulement!

Eu beaucoup de soutien de la base, du Bureau, des député-e-s. Et sans les réflexions amenées ainsi, pas possible de fonctionner : un élu au Conseil d'Etat a besoin d'idées fortes et décoiffantes ! Donc Merci à vous aussi, et au président qui a répondu nuit et jour à toutes les interrogations, merci au Bureau aussi pour sa disponibilité et merci à chacun-e là ce soir, comme aiguillons.

Indispensable d'avoir un-e Vert-e à l'exécutif donc se mobiliser et aussi indispensable que la base aide son/sa ministre. Ce qui a été très bien fait pendant 10 ans !



Béatrice aura la parole plus officiellement lors de l'AG du 20 novembre bien sûr.

Donc candidatures ouvertes jusqu'au 25 octobre. Là, la/les personnes qui auront fait acte de candidature seront accueillies par les sections, le groupe Égalité, les Jeunes Vert-e-s, le Bureau pour faire connaissance et arriver le 20 novembre à l'AG qui décidera de la stratégie pour cette élection au Conseil d'Etat et désignera le/la/les candidat-e-s au CE pour les Vert.e.s

Dans l'intervalle, AG dans les sections pour créer les listes au Grand conseil. Listes par district/Arrondissement électoral dans notre Canton. Essentiel de présenter des listes partout! Et des listes fortes! C'est-à-dire des listes composées de personnes engagées, qui ont des réseaux, qui ont un potentiel électoral mais surtout qui ont envie de faire campagne et des listes avec une bonne représentativité de notre société (genre, âges et géographie).

Si nous avons des listes fortes, tout porte à croire que nous allons au-devant d'un joli succès électoral. Et Dieu sait combien il est nécessaire de renforcer les Vert.e.s au Parlement cantonal pour une société plus juste et sans discriminations, favorable au climat, pour un air sain, une eau potable, etc. Les derniers résultats, notamment fédéraux, nous montrent que les électrices et électeurs veulent plus de Vert.e.s

24 janvier à midi (date symbolique s'il en est): dépôt des listes et des apparentements (possible dès le 17)

La campagne démarre ensuite avec des stands dès le début février jusqu'au 20 mars. Possible bien sûr d'organiser des rencontres, événements, stands avant.

Affichage début mars. Matériel de vote le 8 mars chez les gens.

20 mars : VOTATION

10 avril : 2^{ème} tour du Conseil d'Etat

Et dès janvier aussi : récolte de signatures pour notre initiative pour préserver le Mormont et sortir du tout-au-ciment ! Bon outil de campagne aussi.

LA LEDP impacte-t-elle les élections ?

Pas sur le mode de scrutin ni la préparation des listes mais au niveau de la transparence. Rien sur le budget de campagne mais les comptes de campagne doivent être publiés après coup. Les Vert.e.s se sont battu-e-s contre cela car cela revient à contrôler le dopage après la course mais pas eu gain de cause. La Droite a fait passer aussi le principe d'un bulletin unique pour le Conseil d'Etat donc plus de listes par partis mais listes uniques avec cases à cocher, comme à Genève donc. Mais disposition transitoire car trop court en termes de pédagogie pour l'élection de mars donc reporté aux prochaines élections cantonales.

AU BOULOT ! Des mois intenses nous attendent !

Point 4

Règlement sur les rétrocessions des élu-e-s

Rebecca présente les amendements.

Contexte : celles et ceux qui étaient à l'AG du 1^{er} avril, révision des statuts qui avaient besoin d'un bon nettoyage et dans ce cadre s'est posée la question du financement du parti et donc le Bureau devait préparer un règlement des rétrocessions pour rassembler en un document les pratiques ayant cours jusqu'à maintenant ou des nouvelles pour validation en AG. On touche ici à un sujet important (les moyens des Vert.e.s pour mener leurs actions) donc le Mouvement devait être consulté.

Structure simple: préambule sur le financement des activités des Vert.e.s. La transparence a toujours été au cœur de l'action des Vert.e.s donc au centre de notre financement : les contributions de nos élu-e-s. Nous n'avons à répondre à personne, aucun organisme, de nos actes et cela nous démarque nettement des autres partis.

Ensuite divers types d'élu-e-s qui rétrocèdent et les règles appliquées à chacun-e.

Le système des député-e-s est plus détaillé. Mis en place en 2012 pour assurer une solidarité entre député-e-s et un système plus équitable.

Juges cantonales et cantonaux : nombre de juges dépendant du nombre d'élu-e-s donc lien entre les deux, d'où la rétrocession prévue.

Nouveau système prévu pour les élues fédérales et élus fédéraux.

Suite à l'envoi de ce règlements, plusieurs amendements reçus.

Amendements acceptés par le Bureau ou de forme.

AUTEUR/E	SUJET	PROPOSITION	REFORMULATION
Danièle Petoud	Intro	Préciser s'il s'agit d'un nouveau règlement	
Ce sera précisé car ce n'était pas clair en effet.			
Danièle Petoud	Intro	« Diverses rétrocessions » A modifier en « Provenance des rétrocessions »	
Nathalie Caruel	GC - Intro	« - enfants à charge jusqu'à la fin de leurs études »	« personne à charge » (afin d'inclure les jeunes ou autre personne dépendant-e de l'élu-e)
Nous parlions d'enfant à charge car cas de figure le plus courant, mais aussi enfants majeur-e-s en cours d'étude et en fait une- élu-e pourrait aussi avoir un frère ou autre membre de sa famille à charge donc plus clair ainsi avec « personne ».			
Danièle Petoud	GC	- enfants à charge et selon les tableaux suivants : Tableau des critères	
Danièle Petoud	GC	Rajouter CHF devant chaque montant dans les tableaux	
Danièle Petoud	GC	« Le calcul de ce taux est basé sur la confiance » Ajouter un sous-titre. Et compléter le paragraphe par une phrase du genre : chaque député.e est responsable de calculer son taux de rétrocession. Le taux appliqué par chaque personne concernée est basé sur la confiance.	
France envoie le document lors de l'entrée en fonction et le ou la député-e doit communiquer son taux mais aucune vérification n'est faite. Idem pour les évolutions de situation en cours de mandat.			
Danièle Petoud	Après critère 3	Ajouter un sous-titre car cet élément de minima est important et préciser que les deux sont cumulatifs et non soit l'un soit l'autre.	
Seule nouveauté par rapport à la pratique depuis 2012 pour les député-e-s : l'introduction de minimas, notamment pour des raisons d'équité en cas d'absentéisme.			
Daniel Brélaz	Elu-e-s fédéraux	Remplacer par : Les élues fédérales et les élus fédéraux reversent 15% de leurs indemnités de séance, AVS déduite (sessions du Conseil national et du Conseil des Etats, séances de commission, séance de groupe, y compris les indemnités de président-e-s de	

		commission) ainsi que de l'indemnité nette pour préparation des travaux parlementaires. Il n'est pas prévu de redevance sur les indemnités visant à compenser des frais (assistant parlementaire, nuitées, repas, informatique, transports, téléphone).	
Stephan Fratini		Prévoir que le règlement est publié sur le site internet des Vert-e-s dans un souci de transparence	

Surprise par le règlement des élu-e-s au Grand conseil ? Pourquoi regarder le revenu du conjoint/de la conjointe et des enfants ?

Idée de départ : instaurer une solidarité par rapport au niveau de vie et prendre en compte toutes les circonstances de vie de chacun-e. Le revenu du conjoint/de la conjointe et les enfants sont moins pris en compte que le propre revenu.

Contradictoire avec notre position sur l'imposition individuelle non ? Ou nous dénonçons le fait de mettre dans un pot commun les deux revenus ?

Dans l'imposition conjointe, plus il y a de revenu plus la taxation est forte. Les deux revenus cumulés font que c'est plus que si chacun-e était taxé séparément. Mais ici il s'agit plutôt que l'activité politique n'impacte pas négativement la situation d'un-e élu-e, et qu'en même temps quelqu'un-e qui gagne plus contribue plus aussi. Ce système fonctionne depuis 10 ans et a été accepté par les député-e-s. Aussi le fait que, logiquement, comme le barème est progressif ET dégressif, l'égalité devrait être aussi parfaite que possible en termes de charge par rapport à ce qu'on gagne.

Y a-t-il une partie du revenu de déductible ?

10'500 CHF

Pratique jusqu'à maintenant : plus de flexibilité ! Il était jusqu'è maintenant offert de discuter de situations particulières donc ne pourrait-il pas être prévu quelque part une phrase prévoyant cette flexibilité.

Pour les député-e-s, le système a beau être en vigueur depuis 10 ans bien sûr que le Bureau reste ouvert en cas de situation particulière.

➔ Sous-amendement là-dessus

Les député-e-s sont fières et fiers d'être celles et ceux qui contribuent le plus par un cinquième de leur revenu ! Nous sommes dans une phase où le Bureau devrait examiner certains ajustements pour d'autres élu-e-s, notamment, avec disposition transitoire au 1^{er} juillet 2022 pour la personne qui sera au Conseil d'Etat à la suite de Béatrice. Beaucoup de député-e-s réduisent leur temps de travail pour assumer leur tâche donc difficile de dire que les élu-e-s cantonaux ne font ça toujours qu'à côté de leur emploi professionnel, cela va vers toujours plus de professionnalisation. Donc problème d'équité actuellement qui ressort fortement de ce règlement ! Donc peut-être adapter d'ici l'été.

L'ampleur de l'activité d'élu-e sur les vies reste toutefois différente et donc certes certain-e-s député-e-s réduisent peut-être un peu leur activité mais les rétrocessions proposées reflètent la part que constituent les rétrocessions sur le revenu donc semble assez juste ainsi.

Quand j'étais conseiller national, le taux moyen était de 15% mais comme la situation des un-e-s et des autres n'étaient pas la même, modulé entre les 2-3. Donc le fait de fixer à 15% empêche cela donc pourquoi ne pas tenir compte de la situation personnelle de ces élu-e-s ?

Cela a été proposé mais sur le fond les règles des député-e-s n'étaient pas acceptables pour les élues féministes donc abandonné.

Prévoir un article qui clarifie juste que « Le Bureau statue sur tout cas exceptionnel »

Quelle part reversée aux sections ?



Aucune en matière cantonale et fédérale car les Vert.e.s vaudois.es ponctionnent celles et ceux de qui ils et elles paient les campagnes. Les sections touchent par contre des rétrocessions de leur-e-s élu-e-s communaux desquel-le-s elles financent la campagne. Et les Vert.e.s aident au lancement de nouvelles listes.

- Vote sur l'ajout de la mention que le Bureau statue sur les cas exceptionnels : adopté à la majorité
- Vote sur l'ensemble du règlement : adopté à la majorité

Point 5

Divers

Le roll-up des Vert.e.s vaudois.es a disparu

Qui l'a emprunté le ramène svp.

La séance est levée à 20h45

FM – 07/10/21